ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

30 JUIN 2014



Direction de la CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2014	31 déc 2013 retraité*
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(4)	10 276	10 401
Autres immobilisations incorporelles	(4)	3 161	3 128
Immobilisations corporelles	(4)	12 304	12 438
Titres mis en équivalence	` '	398	384
Impôts différés actifs	(8)	1 192	1 125
Autres actifs non courants		527	454
Total de l'actif non courant		27 858	27 930
Stocks	(5)	6 455	5 953
Créances clients	(6)	5 991	4 857
Créances d'impôts courants	(8)	151	236
Autres créances	(6)	1 394	1 315
Actifs détenus en vue de la vente	(2)	0	974
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(10)	3 262	4 350
Total de l'actif courant		17 253	17 685
Total de l'actif	-	45 111	45 615
PASSIF			
Capital		2 271	2 221
Primes et réserve légale		6 623	6 265
Réserves et résultat consolidés		10 577	10 677
Ecarts de conversion		(1 260)	(1 481)
Réserves de juste valeur		(46)	7
Actions propres		(147)	(147)
Capitaux propres du Groupe		18 018	17 542
Intérêts minoritaires		374	345
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		18 392	17 887
Dettes financières	(10)	9 666	9 362
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(7)	2 990	2 783
Impôts différés passifs	(8)	657	715
Autres provisions et passifs non courants	(9)	1 160	2 185
Total des dettes non courantes		14 473	15 045
Partie court terme des dettes financières	(10)	1 143	1 707
Partie court terme des autres passifs	(9)	451	477
Dettes fournisseurs	(6)	5 878	5 897
Dettes d'impôts courants	(8)	87	66
Autres dettes	(6)	3 715	3 269
Passifs détenus en vue de la vente Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(2) (10)	0 972	473 794
Total des dettes courantes		12 246	12 683
Total de conif		45 111	45 645
*Les retraitements sont explicités dans la note 3		45 111	45 615

^{*}Les retraitements sont explicités dans la note 3.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité [*]
(en millions d'euros)			
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(19)	20 446	20 651
Coût des produits vendus	(12)	(15 443)	(15 679)
Frais généraux et de recherche	(12)	(3 694)	(3 757)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(3)	21	9
Résultat d'exploitation	 -	1 330	1 224
Autres produits opérationnels	(12)	421	113
Autres charges opérationnelles	(12)	(491)	(398)
Résultat opérationnel		1 260	939
Coût de l'endettement financier brut		(269)	(306)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		16	20
Coût de l'endettement financier net		(253)	(286)
Autres produits et charges financiers	(14)	(101)	(114)
Résultat financier		(354)	(400)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles		(1)	3
Impôts sur les résultats	(8)	(212)	(214)
Résultat net de l'ensemble consolidé		693	328
Résultat net part du Groupe		671	313
Part revenant aux intérêts minoritaires		22	15
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		553 432 495	527 978 739
Résultat net par action	(16)	1,21	0,59
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		556 289 646	530 438 683
Résultat net dilué par action	(16)	1,21	0,59

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

693	328
	320
229	(481)
(53)	(29)
20	12
211)	739
100	(251)
85	(10)
778	318
748	326
30	(8)
	20 211) 100 85 778 748

^{*}Les retraitements sont explicités dans la note 3.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(an millione degrees)	Notes	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité [*]
(en millions d'euros)	 		
Résultat net part du Groupe		671	313
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	22	15
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	_	(11)	(3)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(12)	1 119	824
Résultat des réalisations d'actifs	(12)	(399)	(85)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		(17)	10
Variation des stocks	(5)	(475)	(380)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(6)	(1 199)	(1 160)
Variation des créances et dettes d'impôt		34	15
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(7)(8)(9)	(1 129)	(37)
Trésorerie provenant de l'activité		(1 384)	(488)
Acquisitions d'immobilisations corporelles [1 ^{er} semestre 2014 : (449), 1 ^{er} semestre 2013 : (493)] et		(499)	(528)
incorporelles	_ (4)		
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	_ (6)	(140)	(175)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [1 ^{er} semestre 2014 : (29), 1 ^{er} semestre 2013 : (27)],	(0)	(22)	
nettes de la trésorerie acquise	_ (2)	(22)	(43)
Acquisitions d'autres titres de participation		(19)	(16)
Augmentation des dettes sur investissements	_ (9)	1	10
Diminution des dettes sur investissements	_ (9)	(1)	(2)
Investissements		(680)	(754)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	_ (4)	35	38
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	_ (2)	853	138
Désinvestissements		888	176
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme		(57)	(39)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme		34	17
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme	_ :	(23)	(22)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		185	(600)
Augmentation de capital	(a)	408	582
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	0	11
Dividendes mis en distribution	(a)	(685)	(654)
Variation des dividendes à payer		441	179
Transactions avec les actionnaires de la société mère		164	118
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		8	3
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		0	12
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées		(35)	(55)
Transactions avec les minoritaires	_	(27)	(40)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme	_	309	255
Augmentation des dettes financières	(b)	296	515
Diminution des dettes financières	(b)	(650)	(827)
Variations de la dette brute		(45)	(57)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	_	92	21
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	_ :	(1 107)	(1 067)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	-	19	(36)
Incidence des variations monetanes sur la desorcire Incidence des variations de juste valeur sur la trésorcrie	-	0	2
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période	_ :	4 350	4 150
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		3 262	3 049
*Les retraitements sont explicités dans la note 3.		2 202	2 347

^{*}Les retraitements sont explicités dans la note 3.

Le montant des impôts décaissés s'élève à 231 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (296 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 239 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (250 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013).

⁽a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

⁽b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	en nombre	ombre d'actions en mil				n millions o	l'euros	millions d'euros				
	Composant le capital		Capital	et réserve	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Réserves	Actions	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2013 publié	531 125 642	526 434 577	2 125	5 699	10 313	(523)	(15)	(181)	17 418	412		
Retraitements*					16				16		16	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2013 retraité	531 125 642	526 434 577	2 125	5 699	10 329	(523)	(15)	(181)	17 434	412	17 846	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	500	(458)	(29)	0	13	(23)	(10)	
Résultat de la période Total des produits et charges de la					313				313	15	328	
<i>période</i> Augmentation de capital			0	0	813	(458)	(29)	0	326	(8)	318	
Plan d'Epargne Groupe	4 499 142	4 499 142	18	93					111		111	
Options de souscription d'actions Dividende versé en actions	264 819 16 866 171	264 819 16 866 171	67	402					469		469	
Autres Dividendes distribués (par action : 1,24 €)	-				(654)				(654)	(55)	(709)	
Actions rachetées Actions revendues		(1 190 974) 1 596 584			(10)			(36)	(36)	(33)	(36)	
Paiements en actions		1 370 304			6			- 31	6		6	
Variations de périmètre					(12)				(12)	9	(3)	
Capitaux propres au 30 juin 2013 retraité*	552 755 774	548 470 319	2 211	6 195	10 472	(981)	(44)	(160)	17 693	361	18 054	
Produits et charges reconnus	-											
directement en capitaux propres			0	0	(92)	(500)	51	0	(541)	(37)	(578)	
Résultat de la période Total des produits et charges de la période				0	282 190	(500)	51	0	(259)	(15)	(274)	
Augmentation de capital												
Options de souscription d'actions	2 421 016	2 421 016	10	66 4					76		76	
Dividende versé en actions Autres				4					0	1	1	
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)									0	(5)	(5)	
Actions rachetées		(608 360)						(27)	(27)	(-)	(27)	
Actions revendues		1 134 642			7			40	47		47	
Paiements en actions					8				8		8	
Variations de périmètre									0	3	3	
Capitaux propres au 31 décembre 2013 retraité [*]	555 176 790	551 417 617	2 221	6 265	10 677	(1 481)	7	(147)	17 542	345	17 887	
Produits et charges reconnus												
directement en capitaux propres			0	0	(91)	221	(53)	0	77	8	85	
Résultat de la période					671				671	22	693	
Total des produits et charges de la période			0	0	580	221	(53)	0	748	30	778	
Augmentation de capital												
Plan d'Epargne Groupe	4 303 388	4 303 388	17	128					145		145	
Options de souscription d'actions	1 753 254	1 753 254	7	12					19		19	
Dividende versé en actions Autres	6 601 189	6 601 189	26	218					244	8	244 8	
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)					(685)				(685)	(35)	(720)	
Actions rachetées		(631 381)	-		(003)			(26)	(26)	(33)	(26)	
Actions revendues		635 666						26	26		26	
Paiements en actions					5				5		5	
Variations de périmètre									0	26	26	
Capitaux propres au 30 juin 2014	567 834 621	564 079 733	2 271	6 623	10 577	(1 260)	(46)	(147)	18 018	374	18 392	

^{*}Les retraitements sont explicités dans la note 3.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers semestriels consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant le "Groupe") sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels que décrits dans cette annexe. Ces états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, norme IFRS qui traite spécifiquement des arrêtés intermédiaires.

Cette annexe doit être lue en relation avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en conformité avec les normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2014 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe. A cet égard, l'incidence des normes IFRS 10 et 11 relatives à la consolidation et aux partenariats est présentée en note 3 et les données 2013 rappelées dans cette annexe ont été retraitées en conséquence.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, à l'exception de l'interprétation IFRIC 21 dont l'incidence est présentée en note 3. Les données 2013 rappelées dans cette annexe ont également été retraitées en conséquence.

Ces états financiers ont été arrêtés le 30 juillet 2014 par le Conseil d'administration. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent les tests de valeur des actifs (note 1), l'évaluation des engagements de retraites (note 7), les impôts différés (note 8), les provisions pour autres passifs (note 9) la valorisation des instruments financiers (note 11) et les paiements en actions (notes 13).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRETATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIEES

Normes, interprétation	s et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2014 :
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations sur les participations dans d'autres entités
Amendement IAS 27	Etats financiers individuels
Amendement IAS 28	Participations dans les entités associées et les joint-ventures
Amendement IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers
Amendement IAS 36	Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Amendements IFRS	Entités d'investissement
10, IFRS12 et IAS 27	
Normes, interprétation	s et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2014 :
IFRIC 21	Droits et taxes

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias/index fr.htm

ARRETE INTERMEDIAIRE

Les comptes semestriels, qui ne permettent pas de préjuger de l'année complète, prennent en compte toutes les écritures comptables de fin de période considérées comme nécessaires par la Direction du Groupe pour donner une image fidèle des informations présentées.

Les tests de valeur des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles sont réalisés de manière systématique au deuxième semestre dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique. En conséquence, ils ne sont réalisés lors de l'arrêté intermédiaire qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Pour les pays dont les engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont les plus significatifs (Etats-Unis, Royaume-Uni, France et reste de la zone Euro), l'évaluation actuarielle est mise à jour à fin juin afin d'actualiser le montant des provisions pour retraites et avantages au personnel (voir note 7). Pour les autres pays, les calculs actuariels sont réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire et l'évaluation des provisions au 1^{er} semestre est fondée sur les calculs prévisionnels réalisés à la fin de l'année précédente.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour le 1^{er} semestre 2014 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 30 juin 2014 est présentée en note 20.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

La norme IFRS 11 a supprimé la méthode de l'intégration proportionnelle applicable aux entités contrôlées conjointement. Les partenariats qualifiés de coentreprises sont désormais consolidés par mise en équivalence et les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de 12 mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la nouvelle terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de 12 mois sont enregistrés en compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition comme auparavant.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence ou intégrées proportionnellement). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

Intérêts minoritaires

Jusqu'au 31 décembre 2009, les transactions avec les minoritaires étaient traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe. A partir du 1^{er} janvier 2010, conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de

cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecarts de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecarts d'acquisition

Voir chapitre « regroupements d'entreprises » ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les

immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

•	Usines et bureaux principaux	30 - 40 ans
•	Autres immeubles	15 - 25 ans
•	Machines de production et équipements	5 - 16 ans
•	Véhicules	3 - 5 ans
•	Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (35 UGT suivies chaque année).

Les principaux écarts d'acquisition se situent dans les UGT suivantes : les activités du Gypse (3 162 millions d'euros au 31 décembre 2013), des Mortiers Industriels (1 962 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les métiers du Pôle Distribution Bâtiment (3 135 millions d'euros au 31 décembre 2013) notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie. La ventilation des écarts d'acquisitions et des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 34 de l'annexe aux comptes consolidés 2013.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais

financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie s'établit à 7,25% en 2013 augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2013, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25% sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25% sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75% sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5%;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Au 31 décembre 2013, une variation défavorable de -0,5% dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation complémentaire des actifs incorporels d'environ 20 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de +0,5% dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 50 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, une dépréciation a été constatée sur des actifs de la Canalisation principalement en Chine et sur des actifs du Pôle Distribution Bâtiment, essentiellement aux Etats-Unis et en Espagne, compte tenu des perspectives moins favorables qu'attendues dans ces activités. La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle et par Activité pour les 1^{ers} semestres 2014 et 2013 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 19.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée.

Les créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti hors dérivés d'endettement à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de 3 mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 10.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change et de matières premières non spéculatifs et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

• Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fioul et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture :

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans la norme IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux règlementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

Stock- options

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;

• les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Plans d'Epargne du Groupe

S'agissant des Plans d'Epargne du Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour le Groupe Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans.

Pour les Plans d'Epargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »), la charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

• Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Ce plan s'est achevé au 1^{er} semestre 2014. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés 2013. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans selon les pays). Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Capitaux propres

Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Autres provisions et passifs courants et non courants

Provisions pour autres passifs

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement et lorsqu'elles concernent des puts sur minoritaires, leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouvrés. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritères qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au

cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 16) en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 15.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 15.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 15.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 15.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Pôles et Activités et aucun regroupement supplémentaire n'a été réalisé par rapport au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Evolution du nombre de sociétés consolidées

	France	Etranger	Total
Sociétés contrôlées			
1 ^{er} janvier 2014 publié	162	684	846
1 ^{er} janvier 2014 retraité IFRS 10 et 11	163	685	848
Nouvelles sociétés consolidées	1	10	11
Sociétés absorbées	(1)	(22)	(23)
Sociétés sorties du périmètre	0	(6)	(6)
Changement de méthode de consolidation	0	5	5
30 juin 2014	163	672	835
Sociétés mises en équivalence			
1 ^{er} janvier 2014 publié	4	68	72
1er janvier 2014 retraité IFRS 10 et 11	6	90	96
Nouvelles sociétés consolidées	0	4	4
Sociétés absorbées	0	(2)	(2)
Sociétés sorties du périmètre	0	(1)	(1)
Changement de méthode de consolidation	0	(5)	(5)
30 juin 2014	6	86	92
Total au 1 ^{er} janvier 2014	169	775	944
Total au 30 juin 2014	169	758	927

Variations significatives de périmètre

1^{er} semestre 2014

Le 17 janvier 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a signé avec Ardagh un accord pour la cession de Verallia North America (Saint-Gobain Containers, Inc. et filiales) qui s'est conclu le 11 avril 2014 par la cession effective de l'intégralité des actions de Verallia North America au groupe Ardagh sur la base d'une valeur d'entreprise de 1 694 millions de dollars américain (1 275 millions d'euros).

Au 31 décembre 2013, les actifs et passifs de Verallia North America (SGCI) étaient classés sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé, conformément à la norme IFRS 5.

Exercice 2013

Le 19 décembre 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son métier de revêtements en fibre-ciment aux Etats-Unis à Plycem USA, filiale du groupe mexicain Elementia. L'activité fibre-ciment fait partie de la division Produits d'Extérieur de Saint-Gobain au sein du Pôle Produits pour la Construction (PPC). Elle fabrique et commercialise des revêtements, parements et accessoires en fibre-ciment pour les marchés de la construction résidentielle et commerciale aux Etats-Unis et au Canada. Cette opération a été finalisée début 2014.

Le 7 mars 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son activité américaine PVC « Tuyaux & Fondations » à North American Pipe Corporation, filiale du groupe Westlake Chemical Corporation. La cession a été finalisée au 1^{er} mai 2013 après autorisation des autorités de la concurrence compétente.

NOTE 3 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATION

Impacts de la première application des normes IFRS 10 « états consolidés » et IFRS 11 « partenariats »

Les normes IFRS 10 et 11 relatives à la consolidation et aux partenariats sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014, avec application rétrospective aux exercices présentés. La mise en œuvre de ces normes a conduit le Groupe à analyser son périmètre et a entrainé le changement de mode de consolidation de la plupart des entités consolidées par intégration proportionnelle qui sont désormais consolidées en mise en équivalence. Ce changement explique l'augmentation de 168 millions d'euros du poste « titres mis en équivalence ».

Dans le contexte de la mise en place d'IFRS 11, le Groupe a modifié le classement des contributions des mises en équivalence dans le compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est le prolongement de l'activité du Groupe est présenté sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » pour les autres.

Impacts de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « droits ou taxes »

L'IASB a publié le 20 mai 2013 une nouvelle interprétation relative au traitement des taxes prélevées par une autorité publique. Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014 pour une application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

Le Groupe a décidé d'appliquer cette recommandation par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2014. L'impact réside essentiellement en une allocation différente de la charge lors des clôtures intermédiaires. En effet, la prise en compte stricte de la date d'exigibilité des taxes entraine la comptabilisation intégrale des charges à cette date au lieu de l'étaler sur l'exercice. Les comptes consolidés au 30 juin 2013 ont été retraités afin de permettre la comparaison.

Les impacts des nouvelles normes et interprétation sont résumés ci-après :

Impacts sur le bilan consolidé

Le bilan au 31 décembre 2013 a été corrigé de la façon suivante :

	31 déc 2013	Impact IFRS 10	Impact IFRIC 21	31 déc 2013
(en millions d'euros)	publié	et 11		retraité
ACTIF				
Ecarts d'acquisition	10 413	(12)	0	10 401
Autres immobilisations incorporelles	3 131	(3)	0	3 128
Immobilisations corporelles	12 635	(197)	0	12 438
Titres mis en équivalence	216	168	0	384
Impôts différés actifs	1 125	0	0	1 125
Autres actifs non courants	407	47	0	454
Actif courant	17 799	(114)	0	17 685
Total de l'actif	45 726	(111)	0	45 615
PASSIF				
Capitaux propres du Groupe	17 526	0	16	17 542
Intérêts minoritaires	344	1	0	345
Dettes financières à long terme	9 395	(33)	0	9 362
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 785	(2)	0	2 783
Impôts différés passifs	712	(6)	9	715
Autres passifs non courants	2 189	(4)	0	2 185
Dettes courantes	12 775	(67)	(25)	12 683
Total du passif	45 726	(111)	0	45 615

Impacts sur le compte de résultat consolidé

La synthèse des impacts sur le compte de résultat consolidé du 1^{er} semestre 2013 est la suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	1 ^{er} semestre 2013 retraité
Chiffre d'affaires et produits accessoires	20 771	(120)		20 651
Résultat d'exploitation	1 260	(5)	(31)	1 224
Résultat opérationnel	974	(4)	(31)	939
Résultat financier	(403)	3	0	(400)
Résultat net de l'ensemble consolidé	347	0	(19)	328
Résultat net part du Groupe	332	0	(19)	313
Part revenant aux intérêts minoritaires	15	0	0	15

Impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés

La synthèse des impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés du 1^{er} semestre 2013 est la suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	1 ^{er} semestre 2013 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	347	0	(19)	328
Eléments recyclables en résultat				
Ecarts de conversion	(481)	0	0	(481)
Variation de juste valeur	(29)	0	0	(29)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	12	0	0	12
Eléments non recyclables en résultat				
Variation des écarts actuariels	739	0	0	739
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(251)	0	0	(251)
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(10)	0	0	(10)
Total des produits et charges de la période	337	0	(19)	318
Part du Groupe	345	0	(19)	326
Part des intérêts minoritaires	(8)	0	0	(8)

■ Impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

La synthèse des impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie du 1^{er} semestre 2013 est la suivante :

	1 ^{er} semestre 2013 publié	Impact IFRS 10 et 11	Impact IFRIC 21	1 ^{er} semestre 2013 retraité
(en millions d'euros)				
Résultat net part du Groupe	332	0	(19)	313
Autres éléments du résultat	770	(9)	0	761
Variation du besoin en fond de roulement	(1 568)	12	31	(1 525)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(25)	0	(12)	(37)
Trésorerie provenant de l'activité	(491)	3	0	(488)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement	(609)	9	0	(600)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	42	(21)	0	21
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(1 058)	(9)	0	(1 067)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(38)	2	0	(36)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie	2	0	0	2
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période	4 179	(29)	0	4 150
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	3 085	(36)	0	3 049

NOTE 4 – ECARTS D'ACQUISITION, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Ecarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles et
(en millions d'euros)				corporelles
Au 1 ^{er} janvier 2014 retraité				
Valeur brute	11 403	4 235	32 895	48 533
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 002)	(1 107)	(20 457)	(22 566)
Valeur nette	10 401	3 128	12 438	25 967
Variations				
Acquisitions		50	449	499
Cessions		0	(32)	(32)
Ecarts de conversion	107	35	117	259
Dotation aux amortissements et dépréciations	(253)	(58)	(808)	(1 119)
Evolution du périmètre et autres variations	21	6	140	167
Total des variations de la période	(125)	33	(134)	(226)
Au 30 juin 2014				
Valeur brute	11 532	4 327	33 250	49 109
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 256)	(1 166)	(20 946)	(23 368)
Valeur nette	10 276	3 161	12 304	25 741

Au 1^{er} semestre 2014, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par les dépréciations constatées dans les Pôles Produits pour la Construction et Distribution Bâtiment et par les écarts de conversion.

NOTE 5 – STOCKS

()71: 11	30 juin 2014	31 décembre	
(en millions d'euros)		2013 retraité	
Valeur brute			
Matières premières	1 483	1 397	
En-cours de production	264	247	
Produits finis	5 147	4 791	
Valeur brute des stocks	6 894	6 435	
Provisions pour dépréciation			
Matières premières	(142)	(143)	
En-cours de production	(8)	(9)	
Produits finis	(289)	(330)	
Provisions pour dépréciation des stocks	(439)	(482)	
Valeur nette des stocks	6 455	5 953	

L'augmentation des stocks s'explique principalement par la saisonnalité des activités.

NOTE 6 – CREANCES CLIENTS, DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES

	30 juin 2014	31 décembre
(en millions d'euros)		2013 retraité
Valeur brute	6 503	5 357
Provisions pour dépréciation	(512)	(500)
Créances clients	5 991	4 857
Avances versées aux fournisseurs	519	547
Créances sociales	33	21
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	396	349
Créances diverses	449	402
Provisions pour dépréciation des autres créances	(3)	(4)
Total des autres créances	1 394	1 315
Dettes fournisseurs	5 878	5 897
Acomptes reçus des clients	691	829
Fournisseurs d'immobilisations	147	277
Subventions reçues	86	89
Dettes sociales	1 087	1 131
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	604	368
Dividendes à payer	443	1
Dettes diverses	657	574
Total des autres dettes	3 715	3 269

L'augmentation des créances clients s'explique essentiellement par la saisonnalité des activités.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013 retraité
English the state of the	2.154	2.006
Engagements de retraites	2 154	2 006
Indemnités de fin de carrière	328	295
Prévoyance des retraités	377	352
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des		
retraités	2 859	2 653
Couverture médicale	23	23
Incapacité de longue durée	19	18
Autres avantages à long terme	89	89
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 990	2 783

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013 retraité
Engagements provisionnés - passif	2 859	2 653
Engagements financés d'avance - actif	(74)	(77)
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	2 785	2 576

Description des régimes de retraites à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraites versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 131 millions d'euros au 30 juin 2014

(130 millions d'euros au 31 décembre 2013), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites.

Evaluation des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraites, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Fonds de retraites

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2013 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 184 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés pour l'évaluation des charges du 1^{er} semestre 2014 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France	Autres pays	Etats-Unis	
(en pourcentage)		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,80% à 2,00%	2,25%	2,10%

^{*}Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

L'évolution des taux d'intérêt et la constatation de leur niveau au 30 juin 2014 ont eu pour conséquence la révision des taux d'actualisation utilisés pour le calcul des engagements. Ainsi, le taux de la zone Euro est passé de 3,50% à 2,70%, le taux du Royaume-Uni de 4,45% à 4,25% et le taux des Etats-Unis de 4,75% à 4,25%. Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des taux a conduit à augmenter l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 547 millions d'euros.

Les calculs de sensibilité n'ont pas été réactualisés au 30 juin 2014 mais donneraient des résultats peu divergents des analyses figurant dans le rapport annuel de l'exercice 2013 (note 16 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de 472 millions d'euros soit 336 millions d'euros supérieurs aux taux de rendement prévisionnels (taux d'actualisation) entrainant une diminution de la provision du même montant.

Ecarts actuariels

Le Groupe avait choisi d'appliquer dès 2006 l'option de la norme IAS 19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif (note 1). Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts entre les taux de rendement réel des fonds et les taux

d'actualisation.

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Evolution des provisions pour retraites et prévoyance des retraités hors avantages annexes

	Engagements nets de retraites
(en millions d'euros)	
Au 1 ^{er} janvier 2014 retraité	
Engagements nets pour retraites et prévoyance des retraités	2 576
Variations	
Charges opérationnelles	80
Coût financier des retraites net	50
Variation des écarts actuariels de la période*	211
Contributions aux fonds et prestations versées	(134)
Variations de périmètre	(8)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	10
Total des variations de la période	209
Au 30 juin 2014	
Engagements nets pour retraites et prévoyance des retraités	2 785

^{*}L'impact total sur les capitaux propres est une diminution de 211 millions d'euros avant impôts

NOTE 8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
(en millions d'euros)	2014	2013 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	693	328
moins:		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	20	12
Impôts sur les résultats	(212)	(214)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	885	530

⁽¹¹¹ millions d'euros nets d'impôts).

Le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre
(en pourcentage)	2014	2013 retraité
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôts hors France	(5,6)	(2,9)
Incidence des lois de finance en France	3,6	1,7
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	(8,2)	7,0
Provision sur impôts différés actifs	0,9	5,5
Report variable	0,0	0,0
Crédit d'impôt recherche	(0,6)	(2,0)
Autres impôts différés et divers	(0,5)	(3,3)
Taux effectif	24,0	40,4

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs/(passifs) nets
Situation au 1 ^{er} janvier 2014 retraité	410
(Charges)/produits d'impôts différés	53
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 7)	100
Ecarts de conversion	(3)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(25)
Situation au 30 juin 2014	535

NOTE 9 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(en millions d'euros)	Provision pour litiges	Provision pour environ- -nement	Provision pour restructu- ration	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investis- -sements	Total
Au 1 ^{er} janvier 2014 retraité									
Part courante	111	27	112	28	148	50	476	1	477
Part non courante	1 453	131	83	43	121	256	2 087	98	2 185
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur									
investissements	1 564	158	195	71	269	306	2 563	99	2 662
Variations									
Dotations aux provisions	72	4	103	16	26	27	248		248
Reprises de provisions	(214)	(3)	(18)	(4)	(10)	(17)	(266)		(266)
Utilisations	(946)	(5)	(53)	(10)	(18)	(22)	(1 054)		(1 054)
Variations de périmètre	0	0	0	0	(1)	0	(1)		(1)
Autres (reclassements et écarts de conversion)	5	1	2	4	3	3	18	4	22
Total des variations de la période	(1 083)	(3)	34	6	0	(9)	(1 055)	4	(1 051)
Au 30 juin 2014									
Part courante	108	25	86	31	148	49	447	4	451
Part non courante	373	130	143	46	121	248	1 061	99	1 160
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur									
investissements	481	155	229	77	269	297	1 508	103	1 611

La variation des autres provisions et passifs courants et non courants s'explique essentiellement par le paiement de l'amende pour litige concurrentiel (note 18).

NOTE 10 – ENDETTEMENT NET

Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013 retraité
Emissions obligataires et Medium Term Notes	8 589	8 374
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	400	400
Autres dettes à long terme y compris location-financement	425	350
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	49	35
Partie long terme des dettes financières	9 666	9 362
Partie court terme des dettes financières	1 143	1 707
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	90	110
Titrisation court terme	201	91
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	683	595
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(2)	(2)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	972	794
TOTAL DETTE BRUTE	11 781	11 863
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 356)	(1 281)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(1 906)	(3 069)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(3 262)	(4 350)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	8 519	7 513

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 10,4 milliards d'euros au 30 juin 2014 (pour une valeur comptable enregistrée de 9,6 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 30 juin 2014 se décompose comme suit :

		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5	Total	
(en millions d'euros)	Devise			ans		
Emissions Obligataires et Medium Term Notes	EUR	686	3 830	3 579	8 095	
	GBP	0	374	681	1 055	
	JPY	0	36	0	36	
	NOK	0	89	0	89	
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203	
Titrisation long terme	EUR	118	400		518	
Autres dettes à long terme y compris location-Financement	Toutes devises	116	230	195	541	
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	Toutes devises			49	49	
Intérets courus dette long terme	Toutes devises	223			223	
TOTAL DETTE LONG TERME		1 143	4 959	4 707	10 809	
Emprunts à moins d'un an et autres financements à court terme	Toutes devises	961			961	
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement	Toutes devises	(2)			(2)	
Intérets courus dette court terme	Toutes devises	13			13	
TOTAL DETTE COURT TERME		972	0	0	972	
TOTAL DETTE BRUTE		2 115	4 959	4 707	11 781	

Au 30 juin 2014, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court et long terme) se décompose comme suit :

	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5	Total
(en millions d'euros)			ans	
Intérêts futurs de la dette brute long terme	380	1 029	875	2 284

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2038.

Emprunts obligataires

Au cours du 1^{er} semestre 2014, la Compagnie de Saint-Gobain a réalisé les opérations suivantes qui permettent au Groupe de combiner allongement de la maturité moyenne de sa dette et optimisation de son coût de financement moyen :

- Le 24 mars 2014, le placement privé de 100 millions d'euros à échéance mars 2033 avec un coupon de 3,875% a été porté à 226 millions d'euros par deux abondements de 100 et 26 millions d'euros ;
- Le 27 mai 2014, un placement privé de 40 millions d'euros à échéance mai 2038 a été émis avec un coupon de 3.625%.

Le 25 avril 2014, Saint-Gobain Nederland a remboursé un emprunt obligataire de 501 millions d'euros arrivé à maturité.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 30 juin 2014 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (indexation Euribor).

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2014 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du Groupe Saint-Gobain.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 30 juin 2014 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an, d'une part, et d'une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre un minimum de 4,5% et un plafond de 6,75% si le TMOE est inférieur à 5% ou de TMOE + 1,75% si le TMOE est supérieur à 5%.

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 30 juin 2014, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Tirages autorisés	Limites autorisées au 30 juin 2014		Encours au 31 décembre 2013
Medium Term Notes		15 000	8 841	9 375
US Commercial Paper	jusqu'à 12 mois	732 [*]	0	0
Euro Commercial Paper	jusqu'à 12 mois	732 [*]	0	0
Billets de trésorerie	jusqu'à 12 mois	3 000	90	110

 $^{^*\}mbox{Equivalent}$ à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 30 juin 2014.

Conformément aux usages du marché, les tirages de Billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *US Commercial Paper*, *Euro-Commercial Paper* et Billets de trésorerie) :

- Un premier crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros à échéance décembre 2017 a été conclu en décembre 2012. Ce crédit syndiqué a été renégocié en décembre 2013 et prorogé jusqu'en décembre 2018 ;
- Un second crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à échéance décembre 2018 comprenant deux options d'extensions d'un an supplémentaire chacune a été conclu en décembre 2013.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du Groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 30 juin 2014, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point-P Finance, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été signé le 2 décembre 2013 pour un montant maximal de 600 millions d'euros. Il s'élève à 518 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 581 millions d'euros au 31 décembre 2013. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 400 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain, renouvelable chaque année, s'élève à 201 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 91 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires débiteurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

NOTE 11 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

	Juste valeur au 30 juin 2014			Juste valeur au Nominal réparti par échéance au 30 juin 2014				iin 2014
	Dérivés Actif	Dérivés	Total	31 décembre	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5	Total
(en millions d'euros)		Passif		2013			ans	
Couverture de juste valeur			0	0				0
Couverture de flux futurs								
Change	1	(3)	(2)	8	205	18	0	223
Taux	0	(49)	(49)	(35)	0	0	407	407
Energie et matières premières	1	(3)	(2)	0	38	3	0	41
Autres risques	6	0	6	3	0	0	43	43
Couverture de flux futurs - total	8	(55)	(47)	(24)	243	21	450	714
<u>Dérivés non qualifiés</u>								
Change	3	(1)	2	(5)	1 443	0	0	1 443
Taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie et matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés non qualifiés - total	3	(1)	2	(5)	1 443	0	0	1 443
TOTAL	11	(56)	(45)	(29)	1 686	21	450	2 157
dont dérivés rattachés à la dette nette	3	(50)	(47)	(33)				

Instruments de change

Swaps de change

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

Instruments de taux

Swaps de taux

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

Cross-Currency Swaps

Les *Cross-Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

Energie et matières premières

Swaps d'énergie et de matières premières

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Autres risques

Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 30 juin 2014, cette valorisation n'est pas significative.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 30 juin 2014, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« cash flow reserve» consolidée) représente un solde débiteur de 46 millions d'euros composé principalement d'un montant débiteur de 49 millions d'euros correspondant à la part taux des *Cross Currency Swaps* qualifiés permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est positive de 2 millions d'euros au 30 juin 2014 (négative de 5 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 30 juin 2014, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de change, *Cross-Currency Swaps* et swaps de taux), s'établit au 30 juin 2014 à 4,5% contre 4,4% au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 30 juin 2014 après gestion par des swaps de taux, des *Cross-Currency Swaps* et des swaps de change.

	Dette br		
en millions d'euros)	Variable	Fixe	Total
EUR	1 268	8 479	9 747
Autres devises	760	991	1 751
Total	2 028	9 470	11 498
	18%	82%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			47
Intérêts courus			236
Total dette brute			11 781

NOTE 12 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre 2013 retraité
(en millions d'euros)	2014	Tetraite
Chiffre d'affaires et produits accessoires	20 446	20 651
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(4 077)	(4 226)
Rémunérations en actions (a)	(8)	(8)
Retraites (b)	(92)	(92)
Dotations aux amortissements	(667)	(715)
Autres (c)	(14 272)	(14 386)
Résultat d'exploitation	1 330	1 224
Autres produits opérationnels (d)	421	113
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	0
Autres produits opérationnels	421	113
Charges de restructuration (e)	(149)	(157)
Provisions et charges sur litiges (f)	141	(76)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs (g)	(475)	(139)
Autres	(8)	(26)
Autres charges opérationnelles	(491)	(398)
Résultat opérationnel	1 260	939

- (a) Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) sont détaillées en note 13.
- (b) Le détail de l'évolution de la charge de retraites figure en note 7 «Provisions pour retraites et avantages au personnel».
- (c) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues, remises fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres Pôles. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 205 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (228 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013).
- (d) En 2014, ce poste comprend principalement le résultat de la cession de Verallia North America et les plusvalues de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (e) Au 1^{er} semestre 2014, les charges de restructurations sont composées notamment de 101 millions d'euros d'indemnités de départ (119 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013).
- (f) En 2014 comme en 2013, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui sont commentées dans les notes 9 et 18.
- (g) Au 1^{er} semestre 2014, les dépréciations d'actifs comprennent une charge de 253 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013), et de 199 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (102 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013). Les autres charges opérationnelles comprennent des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations pour

22 millions d'euros (28 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013) et également 2 millions d'euros (1 million d'euros au 1^{er} semestre 2013) au titre des frais d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises.

NOTE 13 – PAIEMENTS EN ACTIONS

Plans d'Options sur Actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel. Sur le 1^{er} semestre 2014, aucune attribution n'a été réalisée. La charge IFRS 2 correspondant à l'amortissement des plans attribués antérieurement, s'élève à 1 million d'euros au 1^{er} semestre 2014 contre 2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013.

Plans d'Epargne Groupe

Les Plans d'Epargne du Groupe (PEG) sont ouverts à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de 3 mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2014, le Groupe a émis au titre du PEG 4 303 388 actions nouvelles (4 499 142 actions en 2013) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 145 millions d'euros (111 millions d'euros en 2013).

Selon les années, dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

Plans classiques

Dans les plans classiques, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2014 et en 2013 au titre des plans classiques est de zéro, net du coût d'incessibilité pour les salariés de 27 millions d'euros (20 millions d'euros en 2013).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2014 et 2013 :

	2014	2013
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	21 mars	25 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	42,36	30,96
Prix de souscription (en euros)	33,89	24,77
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	19,29%	16,82%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	145,8	111,4
Nombre total d'actions souscrites	4 303 388	4 499 142
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés*	6,00%	5,80%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	0,96%	0,89%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,41%	0,94%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	22,20%	23,50%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	-2,91%	-6,68%

^{*}Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence sur la charge IFRS2 de 2014.

■ Plans à effet de levier

Aucun plan à effet de levier n'a été mis en œuvre en 2014 et 2013.

Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions assujettis à des conditions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009. Au 30 juin 2014, aucun nouveau plan n'a été mis en œuvre et le montant enregistré en charge au 1^{er} semestre 2014 au titre des plans attribués antérieurement s'élève à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013).

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance ont été mis en œuvre en 2012 et 2013. Lesdits plans ne donneront pas lieu à émission d'actions nouvelles ou remise d'actions existantes et donneront à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme une rémunération en espèce dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain. Le montant enregistré en charges au 1^{er} semestre 2014 au titre de ces plans s'élève à 3 millions d'euros (2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013).

NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité
Coût financier des retraites	(204)	(203)
Rendement des fonds	153	139
Coût financier des retraites net	(51)	(64)
Autres charges financières	(57)	(58)
Autres produits financiers	7	8
Autres produits et charges financiers	(101)	(114)

NOTE 15 – EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 1 997 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (1 939 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013). Son calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité
Résultat d'exploitation	1 330	1 224
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	667	715
Excédent brut d'exploitation	1 997	1 939

Résultat net courant

Le résultat net courant s'élève à 511 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (402 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 30 juin (553 432 495 actions en 2014, 527 978 739 actions en 2013), il représente un bénéfice net courant par action de 0,92 euro au 1^{er} semestre 2014 contre 0,76 euro au 1^{er} semestre 2013.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité	
Résultat net part du Groupe	671	313	
Déduction faite des éléments suivants :			
Résultat de cession d'actifs	399	85	
Dépréciations d'actifs et frais encourus au titre des regroupements			
d'entreprises	(454)	(111)	
Dotation/reprise provision pour litige concurrentiel et autres provisions			
non récurrentes	187	(44)	
Impact des minoritaires	(8)	0	
Effets d'impôts part du Groupe	36	(19)	
Résultat net courant part du Groupe	511	402	

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement s'élève à 1 198 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (1 118 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 1 162 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (1 137 millions d'euros au 1^{er} semestre 2013). Leur calcul est le suivant :

	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013 retraité
(en millions d'euros)		
Résultat net part du Groupe	671	313
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	22	15
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des		
dividendes reçus	(11)	(3)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	1 119	824
Résultat de cession d'actifs	(399)	(85)
Dotation/reprise provisions non récurrentes	(187)	44
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en		
actions	(17)	10
Marge brute d'autofinancement	1 198	1 118
Impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	(36)	19
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession		
et provisions non récurrentes	1 162	1 137

NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

	Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
1 ^{er} semestre 2014			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	671	553 432 495	1,21
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	671	556 289 646	1,21
1 ^{er} semestre 2013 retraité			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	313	527 978 739	0,59
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	313	530 438 683	0,59

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (3 754 888 titres au 30 juin 2014) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 1 663 709 titres au 30 juin 2014 et des plans d'attribution d'actions de performance soit 1 193 442 titres au 30 juin 2014.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS

Au 1^{er} semestre 2014, les engagements en matière de location simple ne varient pas de manière significative et s'élèvent à 3 034 millions d'euros. Les engagements d'achats irrévocables augmentent de 269 millions d'euros en raison essentiellement d'une hausse des engagements d'achats d'énergie. Les actifs nantis représentent au 30 juin 2014 un montant de 706 millions d'euros contre 612 millions d'euros fin 2013. Ce poste concerne principalement des actifs immobilisés au Royaume-Uni. Les autres postes d'engagements hors bilan ne varient pas significativement sur le 1^{er} semestre 2014.

NOTE 18 – LITIGES

Litiges français relatifs à l'amiante

• Actions en faute inexcusable

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter au 1^{er} semestre 2014 à celles engagées depuis 1997. 775 actions au total au 30 juin 2014 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 775 procédures, 719 sont au 30 juin 2014 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers, les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM depuis 1997 l'ont été pour un montant global d'environ 1,4 million d'euros.

Concernant les 56 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 30 juin 2014, 4 sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales ou d'arrêts de Cour d'appel. 27 autres de ces 56 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 25 actions restantes, 23 sont, au 30 juin 2014, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : 4 sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 18 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale, 1 devant une Cour d'appel. Les 2 dernières actions ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de 2 ans.

Par ailleurs, 205 actions de même nature ont été au total au 30 juin 2014 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de 15 sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours (ces chiffres tiennent compte de la cession par le Groupe des sociétés Saint-Gobain Desjonquères et Saint-Gobain Vetrotex).

Au 30 juin 2014, 139 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 66 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 0,9 million d'euros.

S'agissant des 66 actions restant en cours au 30 juin 2014, 5 en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'assurance maladie, 48 sont en cours sur le fond dont 30 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 18 devant des Cours d'appel. Par ailleurs 7 actions sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations et ou sur l'affectation de la charge financière des indemnisations, dont 6 devant des Cours d'appel et 1 devant la Cour de cassation. Enfin les 6 actions restantes ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de 2 ans.

• Actions en préjudice d'anxiété

Par ailleurs 10 sociétés françaises du Groupe qui, pour 6 d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 783 au total au 30 juin 2014, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation de divers préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante. Sur ces 783 procédures, 142 sont définitivement terminées dont 3 dans lesquelles les demandeurs ont été totalement déboutés. Pour les 139 autres, dont l'exposition au risque a été reconnue, les demandes ont été admises pour un montant global d'indemnisation d'environ 2 millions d'euros. Sur les 641 actions restantes, 214 sont en instance devant les Cours d'appel compétentes dont 1 sur appel du demandeur, 292 sont en instance devant les Conseils de prud'hommes compétents à différents stades de la procédure, 128 ont fait l'objet d'une radiation d'instance par le Conseil de Prud'hommes compétent, les demandeurs pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans, 6 actions ont été jugées caduques par le bureau de conciliation des Conseils de Prud'hommes compétents et 1 action a fait l'objet d'un désistement.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

Aux Etats-Unis, le nombre estimé de nouveaux litiges liés à l'amiante mettant en cause CertainTeed au cours du 1^{er} semestre 2014 s'élève à environ 2 000. En 12 mois glissants, le flux de nouvelles plaintes est stable à 4 000 environ à fin juin 2014 par rapport à fin décembre 2013 (4 500).

Environ 3 000 litiges ont fait l'objet d'une transaction durant les six premiers mois de l'exercice 2014 et environ 4 000 plaintes ont été transférées en dossiers inactifs, ce qui porte le stock de litiges en cours au 30 juin 2014 à environ 38 000, contre 43 000 au 31 décembre 2013 et un niveau identique de 43 000 au 31 décembre 2012.

Une provision complémentaire estimée de 45 millions d'euros (62 millions de dollars) est enregistrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2014 pour faire face aux litiges mettant en cause CertainTeed. Comme chaque année depuis 2002, il sera procédé à une évaluation précise de la provision nécessaire pour la clôture des comptes annuels.

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant le 30 juin 2013 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'au cours des 12 derniers mois et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés au cours des 12 derniers mois), ainsi que des indemnisations (nettes de couvertures d'assurance) versées au cours des 12 derniers mois par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à environ 47 millions d'euros soit 65 millions de dollars (contre 66 millions d'euros soit 88 millions de dollars pour l'année 2013).

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation ; seul un petit nombre de contentieux d'anciens salariés ou de leurs ayants droit est en cours à fin juin 2014 à cet égard, et ils ne présentent pas à ce jour de risque significatif pour les filiales concernées.

Décision de la Commission européenne dans le secteur du vitrage automobile

Par décision du 12 novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission européenne a considéré que l'infraction à l'article 81 du traité était établie sur des faits commis entre 1998 et 2003 et a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros (réduite ensuite à 880 millions d'euros par une décision du 28 février 2013 du fait d'une erreur matérielle).

Les sociétés concernées ont engagé un recours devant le Tribunal de l'Union européenne à l'encontre de la décision de condamnation du fait d'une sanction qui leur est apparue manifestement excessive et disproportionnée.

Le Tribunal a rendu son arrêt le 27 mars 2014 et a réduit le montant de l'amende à 715 millions d'euros. Ni la Commission européenne ni les sociétés concernées ne se sont pourvues contre cet arrêt qui est désormais définitif. Le montant de 715 millions d'euros a donc été payé et la provision levée.

Enquête du secrétariat de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur du marché sanitaire

La Commission suisse de la concurrence mène depuis 2011 une enquête sur de possibles ententes illicites sur les prix entre les acteurs du marché sanitaire en Suisse. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a transmis une notification de griefs à l'encontre des différents protagonistes. La documentation transmise présente les faits incriminés et indique une amende d'environ 117 millions de francs suisses (96 millions d'euros) pour Sanitas Troesch. Cette documentation est en cours d'analyse par les avocats en charge de notre dossier qui ont identifié des contestations sérieuses qui doivent être développées devant l'autorité. Une audience doit se tenir avant la fin de l'année. La décision de la Commission devrait intervenir fin 2014 ou début 2015.

A ce stade de la procédure, il est très difficile d'évaluer de manière fiable le risque relatif à cette notification.

NOTE 19 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations sectorielles par Pôle et par Activité

Par Pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1. La colonne « Autres » recouvre exclusivement les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats...).

1 ^{er} semestre 2014		MATERIAUX I	INNOVANTS		PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION			DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres*	Total	
(en millions d'euros)	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
Ventes externes	2 377	2 037		4 414	2 663	2 558		5 221	9 285	1 500	26	20 446
Ventes internes	21	54	(5)	70	291	161	(30)	422	2	0	(494)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 398	2 091	(5)	4 484	2 954	2 719	(30)	5 643	9 287	1 500	(468)	20 446
Résultat d'exploitation	131	278		409	251	257		508	265	147	1	1 330
Résultat opérationnel	131	228		359	235	88		323	105	515	(42)	1 260
Résultat des sociétés mises en équivalence	9	3		12	3	4		7	0	1	0	20
Amortissements	143	74		217	152	72		224	129	83	14	667
Dépréciations d'actifs	96	30		126	20	156		176	150	0	0	452
Investissements industriels**	75	54		129	79	71		150	76	86	8	449
Marge brute d'autofinancement				344				369	199	123	163	1 198
Excedent brut d'exploitation	274	352		626	403	329		732	394	230	15	1 997

^{*}La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

^{**}Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

1 ^{er} semestre 2013 retraité	MATERIAUX INNOVANTS			PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				DISTRIBU- TION BATIMENT	CONDITION - NEMENT	Autres*	Total	
(en millions d'euros)	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina- tions pôle	Total	Aménage- ment Intérieur	Aménage- ment Extérieur	Elimina- tions pôle	Total				
Ventes externes	2 416	2 061		4 477	2 583	2 670		5 253	9 097	1 813	11	20 651
Ventes internes	22	50	(5)	67	287	165	(28)	424	2	0	(493)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	2 438	2 111	(5)	4 544	2 870	2 835	(28)	5 677	9 099	1 813	(482)	20 651
Résultat d'exploitation	27	272		299	218	263		481	198	240	6	1 224
Résultat opérationnel	(171)	258		87	193	314		507	156	219	(30)	939
Résultat des sociétés mises en équivalence	2	0		2	4	3		7	1	1	1	12
Amortissements	158	77		235	158	87		245	132	88	15	715
Dépréciations d'actifs	85	1		86	11	5		16	1	6	0	109
Investissements industriels**	89	80		169	81	49		130	68	110	16	493
Marge brute d'autofinancement				252				298	112	213	243	1 118
Excedent brut d'exploitation	185	349		534	376	350		726	330	328	21	1 939

^{*}La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

Informations par zone géographique

1 ^{er} semestre 2014	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
(en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 948	8 835	2 641	4 024	(1 002)	20 446
Investissements industriels*	80	139	83	147		449

^{*}Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

1 ^{er} semestre 2013 retraité (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 892	8 456	3 068	4 107	(872)	20 651
Investissements industriels*	70	127	113	183		493

^{*}Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

^{**}Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

NOTE 20 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS

VITRAGE

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,97%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,99%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,99%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	90,13%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	99,83%
Saint-Gobain Glass India Ltd	Inde	98,71%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique	99,83%
Koninklijke Saint-Gobain Glass Nederland	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp Zoo	Pologne	97,61%
Glassolutions Saint-Gobain Ltd (Solaglas)	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni	99,99%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,97%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Solar Gard, LLC	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi S.p.a	Italie	99,97%
SEPR Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Adfors CZ S.R.O.	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

AMENAGEMENT INTERIEUR

Placoplatre SA	France	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	100,00%
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Gypsum Industries Ltd	Irlande	100,00%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	99,98%
BPB United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	100,00%
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00%
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,69%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	47,53%
Celotex Group Limited	Royaume-Uni	100,00%

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	100,00%
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipe Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarksa SA	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PAM España SA	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain PAM Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain PAM UK Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Byggprodukter AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Distribuiçao Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	100,00%
Saint-Gobain Distribucion Construccion, S.L	Espagne	99,83%
Norandex Building Material Distribution, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Optimera As	Norvège	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Building Distribution CZ, Spol S.R.O.	République Tchèque	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Oberland Aktiengesellschaft	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75%
Saint-Gobain Vetri S.p.a	Italie	99,99%

NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
NOTE 3 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATION	23
NOTE 4 – ECARTS D'ACQUISITION, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
NOTE 5 – STOCKS	27
NOTE 6 – CREANCES CLIENTS, DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES	27
NOTE 7 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL	28
NOTE 8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	30
NOTE 9 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	32
NOTE 10 – ENDETTEMENT NET	32
NOTE 11 – INSTRUMENTS FINANCIERS	36
NOTE 12 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL	38
NOTE 13 – PAIEMENTS EN ACTIONS	39
NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER	41
NOTE 15 – EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	41
NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION	43
NOTE 17 – ENGAGEMENTS	43
NOTE 18 – LITIGES	43
NOTE 19 – INFORMATIONS SECTORIELLES	46
NOTE 20 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	48
NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	51